

AVIS À L'OCCUPANT

Vidange des installations septiques des résidences isolées de la
MRC de La Matanie

Veillez noter que la MRC de La Matanie procédera dans les prochaines semaines à la vidange des installations septiques des résidences isolées, en collaboration avec la Municipalité de Saint-Adelme et l'entreprise Sani-Manic.

Les vidanges seront effectuées du 24 septembre au 9 octobre 2025.

Téléphone : 418-733-4044

- ♦ Vous devez vous assurer que votre terrain est facilement accessible. La vidange de votre installation sera effectuée à l'aide d'un camion (distance maximale du tuyau du camion : 80 pieds / 24 mètres).
- ♦ Vous devez localiser l'ouverture de l'installation septique et retirer toutes obstructions pouvant nuire à son ouverture (terre, gravier, herbe, arbuste, mobilier, ornement, etc.).
- ♦ Si le vidangeur ne peut accéder à votre installation septique, vous devrez assumer les coûts d'une visite additionnelle.
- ♦ Les couvercles doivent être visibles et dégagés afin d'être manipulés sans difficulté par le vidangeur.
- ♦ Votre présence n'est pas nécessaire lors de la vidange. Un employé municipal assurera la surveillance des travaux. Une copie du bon de travail du vidangeur sera laissée sur place. Merci!

Municipalité de Saint-Adelme
138, rue Principale, C.P. 39
Saint-Adelme (Québec),
G0J 2B0

Téléphone : 418-733-4044
Courriel : st-adelme@lamatanie.ca